



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisanat

Question écrite n° 6043

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par l'Union des corporations des patrons coiffeurs et coiffeuses de la Moselle quant à la crise que connaît le syndicalisme en France. Aussi, afin de favoriser le syndicalisme, elle préconise un soutien financier de l'Etat en faveur des organisations professionnelles représentatives de l'artisanat comme en bénéficient les organisations syndicales de salariés. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les inquiétudes exprimées par les organisations syndicales professionnelles quant à la crise du syndicalisme retiennent toute l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité. Il apparaît cependant que la mesure préconisée par l'union des corporations des patrons coiffeurs et coiffeuses de la Moselle en faveur d'un soutien financier de l'Etat accordée aux organisations professionnelles représentatives de l'artisanat se heurte à de nombreuses difficultés et n'est sans doute pas de nature à résoudre seule le problème très général de la baisse de la syndicalisation. Par ailleurs, il convient de rappeler que les organisations syndicales de salariés ne bénéficient d'aucune subvention de fonctionnement. Seules certaines actions de formation prévues par la loi, telle que la formation économique, sociale et syndicale dont bénéficient les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales, assurées soit par des centres spécialisés directement rattachés aux organisations syndicales les plus représentatives, soit par des instituts d'université, bénéficient d'une aide financière apportée par l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6043

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3903

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4927